

T2A et externalisation des soins

**Dr Michèle Brami. Mission T2A
DHOS - Ministère de la Santé**

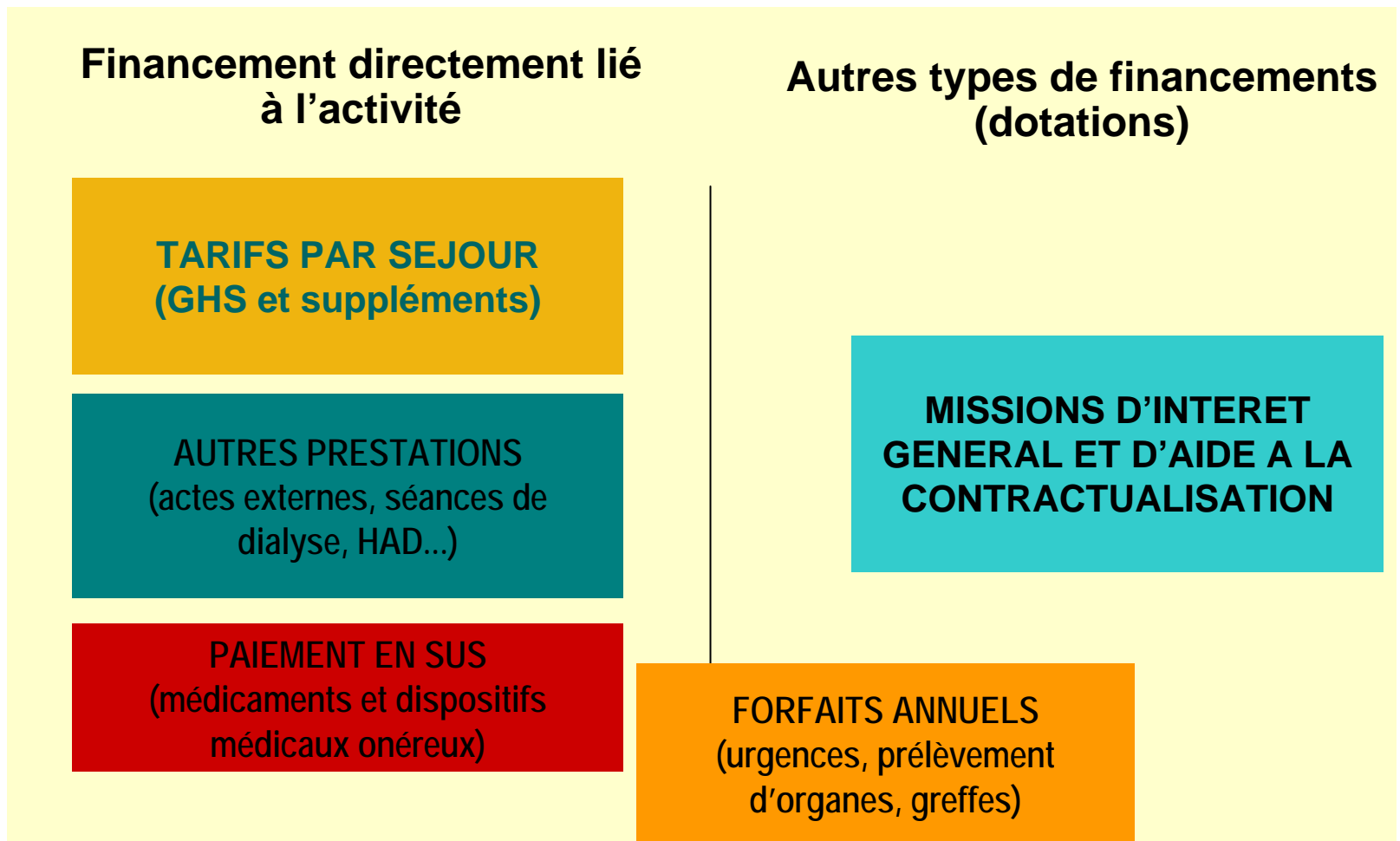


Les principes de la T2A

- Système de financement commun au deux secteurs dans lequel le financement est lié à la nature et au volume d'activité réalisé
- Avec pour objectifs :
 - ❖ Equité et transparence dans l'allocation des ressources
 - ❖ Efficience du système de soins
 - ❖ Gestion de l'offre de soins
 - ❖ Qualité des soins
- Appliquée dans le champ court séjour MCO

Le modèle T2A


La T2A consiste en un système mixte associant cinq modes de financement



T2A et Chimiothérapie

Neutralité du modèle, car

- ❖ 1. Chimiothérapie au cours d'une hospitalisation
- ❖ 2. Séances de chimiothérapie

 **Dans les deux cas, médicaments onéreux payés « en sus » du GHS**

T2A et Chimiothérapie Orale

- Chimiothérapie orale en établissement :
 - ❖ La question de la "première prise" avec environnement de sécurité
 - ❖ Nécessité d'une RCP pour l'élaboration du protocole
 - ❖ **Au-delà, la chimiothérapie orale s'administre à domicile, Donc**
 - **Ne relève pas d'hospitalisation,**
 - **Ni de la T2A**
 - **Ni même de la T2A HAD, si elle est isolée**

Chimiothérapie orale et réglementation

■ Le contexte

- ❖ Le nombre de malades : +10% de 2006 à 2008
- ❖ Le nombre de séances : +10% de 2006 à 2008
- ❖ Le prix des médicaments "en sus" : # 15% /an

Chimiothérapie orale et réglementation

- La question de la nomenclature
 - ❖ Restée en NGAP
 - ❖ Date de 1988
 - ❖ Projet alternatif, à l'initiative des professionnels, jamais entériné par la CNAMTS

Chimiothérapie orale et réglementation

- Les difficultés de la NGAP
 - ❖ Notion de "structure à compétence carcinologique"
 - ❖ Notion de séance
 - ❖ Caractère incitatif de la NGAP

Chimiothérapie orale et réglementation

- Les leviers pour développer la C. Orale :
 - ❖ La modification de la nomenclature
 - ❖ Organiser la distribution des médicaments